



Surendettement, dépôt de dossier à la banque de france

Par Visiteur

Surendetté j'ai déposé il y a 5 ans un dossier BDF? qui a du etre modifié suite au décès de mon épouse, puis modifié car je m'étais trompé. J'ai reçu un nouvel accord le 16 juin 2009, et n'ai fait part de mes observations contestataires que le 8 Juillet. LA BDF a tout envoyé au tribunal. Hier la juge m'a dit que ma requête était irrecevable arrivée trop tard. mes moyens ne me permettent pas de prendre un avocat, ni de payer les dettes qui se sont aggravées:retards de paiement, avec GEBANK, COFIDIS, CETELEM, ACCORD, PASS et france télécom. Je maintiens le cap pour mon loyer, l'eau, EDF. Faut il faire appel de la décision du tribunal? Prendre un avocat? Et si je ne paie pas? J'ai pas de voiture, je suis locataire, J'héberge gracieusement un jeune de 23 ans, sans emploi, j'ai un bon vieux chien , un labrador, qui me coûte 120 e par mois, il a du diabète. Je touche 2900 e de pension, mais charges, assurances, impôts, j'en ai pour, avec le chien, 2200 euros. Il faut aussi vivre!

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Faut il faire appel de la décision du tribunal? Prendre un avocat? Et si je ne paie pas?

Malheureusement la décision du juge n'est pas susceptible d'appel.

Est ce que votre dossier a été rejeté ou bien est ce que les accords passés avec vos créanciers sont maintenus?

Cordialement

Par Visiteur

Mon dossier n'a pas été rejeté, il me faut suivre le plan. mais j'ai une lettre de la banque de france du 16 juin 2009, et on me reproche de n'avoir répondu que le 8 juillet. Donc ma contestation est "irrecevable"; Le juge me conseille de prendre contact avec une conseillère financière au CCAS et de tenter de refaire un dossier. En attendant je ne puis honorer mes dettes, je suis sans enfants.

Certes je touche 2980 e de pension, avec la réversion de mon épouse. Mais cette pension a été diminuée de 900 euros, lors du décès, mais mes charges: loyer, EDF, eau, téléphone et hébergement du petit neveu, assurances &(àe, sont restées les mêmes. Avec le coût de la vie, l'entretien de l'appartement, il ne me reste rien, en fin de mois, car je veux conserver 150 e mensuels au cas où...Et mon chien est diabétique, depuis 2 mois, il me faut 120 e de piqures.

Moi je souffre d'ennuis urinaires, incontinence. Alors, je ne puis payer et je souhaite un effacement de la dette. Comment faire.

Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends bien mais je crains fort que votre demande soit rejetée. En effet vous avez des revenus très élevés et dans l'immédiat bien que cela soit difficile vous n'êtes pas dans une situation financière irrémédiablement compromise, caractérisée par l'impossibilité réelle de pouvoir mettre en ?uvre des mesures de traitement de votre surendettement, prescrites par la commission de surendettement.

Vous ne pouvez faire valoir votre chien malade ni le désir de conserver des économies. Comprenez bien qu'avant d'en arriver à cette procédure la commission peut vous conseiller de prendre un appartement plus petit de réduire vos dépenses.

Dans un premier temps la recommandation du juge est à suivre et vous pourrez faire valoir la diminution de vos revenus.

Cordialement